



L'ECHO de la MECQUE

BULLETIN MUNICIPAL N°9
Printemps 2017

Pomarez, une petite ville à la campagne !

POMAREZ



HARMONIE DE POMAREZ

Direction Véronique GUILHORRE

Concert de Pâques

DIMANCHE 16 AVRIL - 20H
Salle André Garbay

Entrée libre



Orchestre de l'école de musique
Direction Jérémy LACAZE



Avec la participation de
PIPERADE SWPA

Classes d'éveil et de formation musicale
Direction C. DUTREY, J. LACAZE & F. LACAZE



Union
Musicale
des Landes



ORPI



Le mot du Maire



Elles sont toujours là, plus majestueuses que jamais. Que l'on soit sur la place ou que l'on circule sur la voie adjacente, notre œil est inmanquablement attiré par cet édifice haut en fraîches couleurs.

Nos arènes, puisqu'il s'agit d'elles, viennent en effet de recevoir un traitement de faveur, en surface et sur toutes ses faces. Je ne reviendrai pas en détail sur ces travaux, ceux-ci ayant été explicités à diverses reprises dans notre journal.

Ce n'est pas par gaieté de cœur que nous avons inscrit ces dépenses au budget, mais les arènes font partie de notre patrimoine, et notre devoir est la préservation de ce patrimoine, qui nous a été légué par nos prédécesseurs.

Nos arènes ont une histoire particulièrement riche qui, très souvent, croise celle de chaque pomarézien. Je suis persuadé, en effet, que chacun de nous possède un pan, plus ou moins large, de mémoire, de vie, lié à ce bâtiment.

Si bien que la municipalité a décidé d'organiser un petit évènementiel basé sur une exposition qui mettra en lumière tout ce qui a pu se passer sous la verrière, et même avant que celle-ci ne soit posée.

Ainsi, la période du 20^{ième} siècle jusqu'à nos jours sera retracée historiquement par le biais de documents liés à une large gamme de manifestations, course landaise principalement, mais pas que, tant leur diversité est impressionnante.

J'en profite pour lancer un appel à destination de celles et ceux qui détiendraient justement ce type de documents, qui pourraient enrichir le volume déjà collecté par les élus et autres amateurs éclairés, amoureux de notre histoire.

La première semaine de juillet a été retenue comme cadre à cet événement avec, le samedi premier, une cérémonie de vernissage de l'expo, laquelle se poursuivra jusqu'au samedi suivant 8 juillet. La journée inaugurale sera bien sûr exceptionnelle, avec course landaise et bons petits plats à la clé.

L'occasion nous sera ainsi donnée de rendre un hommage appuyé à toutes celles et tous ceux qui ont écrit une page de l'histoire de nos arènes, qui sont elles-mêmes une page de l'histoire de notre cité.

Au plaisir de vous rencontrer à cette sympathique manifestation de juillet prochain.

Claude Lasserre

Comité de rédaction du bulletin municipal :

Joëlle Lagouardette, Anne Marie Destizons, Véronique Guilhorre, Maryse Duprat, Claire Courbaigts, Isabelle Pandeles, Jean-Jacques Bargeles, Claude Lasserre, Pascal Cassiau.

Merci à Francis Darmaillac pour sa participation

Commune infos

Travaux aux arènes



Nous sommes dans la dernière ligne droite de ce chantier gigantesque à l'échelle de notre commune.

Les parties bardage et peinture métallique sont terminées, reste la peinture béton à peaufiner, puis la pose de l'éclairage intérieur et extérieur, ainsi que tous les blocs de secours et éclairage de sécurité.

La réception est prévue le 28 avril, elle précèdera le passage des commissions de sécurité et d'accessibilité, qui se prononceront, chacune dans son domaine de compétence, au cours de la semaine du 10 mai.

Les arènes vont enfin retrouver leur physionomie habituelle, en mieux bien sûr, et être à nouveau disponibles pour toutes les manifestations régulièrement- ou ponctuellement- organisées, et ce dès les 26, 27 et 28 mai à l'occasion de la Super Coupe Sud-Ouest.

Merci à toutes les entreprises et au maître d'œuvre pour cette réalisation rondement menée dans les délais prévus, ce qui est rarement le cas quand il s'agit de gros travaux.



Commune infos

C'est le 10 décembre 2016 que notre médiathèque-ludothèque a été inaugurée.

Médiathèque Ludothèque



Après avoir symboliquement coupé le ruban, le maire, Claude Lasserre, la présidente de la communauté de communes, Christine Fournadet et la vice-présidente à la culture, Odile Lafitte, aussi conseillère départementale, ont tous trois mis à l'honneur les bénévoles et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ce lieu de vie.

avec environ 150 abonnés sur Pomarez., notre médiathèque est un grand succès. Le réseau de bénévoles est heureux de vous accueillir Impasse du Belvédère les :

Lundi de 17 h à 19 h ; mercredi de 15 h à 17 h ; samedi de 10 h à 12 h et 15 h à 17 h.

Les enfants peuvent se retrouver autour de LOLITA le 1er samedi de chaque mois pour passer un moment joyeux et ludique avec des jeux proposés, également, en prêt.

Gratuité totale.

Venez nous rencontrer et découvrir ce lieu convivial.

Prêté ici, rendu ailleurs

Notre bibliothèque ouvre l'accès aux cinq sites du réseau : Amou, Bassercles, Castaignos-Soulens, Castelnau-Chalosse et Pomarez. Grâce au service « prêté ici, rendu ailleurs », il est possible de réserver et faire venir les documents d'un autre site. La carte d'adhérent permet d'emprunter neuf documents à la fois (livres, jeux, CD, DVD) pendant trois semaines.



Commune infos

Téléthon 2016



Le Téléthon, c'est un élan populaire unique au monde par son ampleur. Il donne à l'association AFM-Téléthon les moyens de mener son combat contre la maladie. Chaque premier week-end de décembre, il rassemble 5 millions de Français, 200000 bénévoles et 70 partenaires nationaux mobilisant plus de 300 000 salariés dans toute la France, y compris en outre-mer.

Depuis sa création en 1987, le Téléthon est le plus bel exemple de **combat citoyen**. C'est la possibilité pour chacun d'aider, de faire bouger les choses, de devenir acteur de la recherche, de s'unir autour des malades et de leurs familles et de leur témoigner solidarité et soutien.

Grâce à la mobilisation de tous le Téléthon 2016 a permis de réaliser une collecte au niveau national de 92 740 769 euros, et sur notre secteur de coordination ont été récoltés 198654 euros. **Les résultats de Pomarez sont encore très bon, vous avez permis par votre implication, par vos dons de réaliser une collecte de 8069.50 euros.** En

2016 c'était notre 20ième Téléthon et force est de constater que vous êtes toujours aussi généreux. Il convient de remercier chaleureusement les entreprises, les commerçants, et les anonymes pour leurs dons. Merci aux associations qui par leurs dons nous permettent de financer cette journée, merci à notre cuisinière pour ce repas toujours autant apprécié, merci aux serveuses, à la Poste et autres bénévoles (j'en oublie certainement) ,sans vous tous par votre participation, votre générosité, votre « don de soi », nous n' aurions jamais pu récolter cette somme. Votre engagement permet à la recherche médicale de faire sans cesse des progrès, l'espérance de vie de tous ces malades progresse doucement, c'est pourquoi il faut continuer le combat pour vaincre la maladie. Vous qui voulez vous investir dans cette lutte, vous qui avez des idées pour faire mieux, venez nous rejoindre, pour cela rien de plus facile , il faut pousser la porte de la MAIRIE et proposer vos services



Commune infos



Le 20 janvier , cérémonie des vœux

Claude Lasserre et son conseil municipal recevaient ces nouveaux résidents, afin de leur présenter les meilleurs vœux pour l'année 2017. La soirée fut également l'occasion de faciliter l'intégration de ceux-ci, en dévoilant et en leur faisant connaître les forces vives de la commune. Les élus, mais aussi le personnel communal et toutes les associations, par ailleurs friandes d'éléments frais et motivés, étaient conviés.

Le 18 décembre , le goûter des aînés.

Toujours un moment de convivialité , de rencontres, de partage et d'amusement.



En images



Le 19 mars, commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.

Les anciens combattants ont rendu hommage à toutes les victimes des 10 années de guerre en Afrique du Nord. Au cours de cette cérémonie Jean Pilette a été décoré de la médaille de la reconnaissance de la nation.



QUALITE DE L'EAU SUR L'UNITE DE GESTION : SI DES ESCHOURDES UNITE DE DISTRIBUTION : ESCHOURDES SYNTHESE DE L'ANNEE 2016

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 46 analyses bactériologiques et 45 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



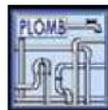
ABSENCE
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb à votre domicile.



TEMPERATURE
Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



ADOUCEUR
Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Fluor F
Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L: demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau distribuée provient de deux forages situés sur les communes de Donzacq et de Maylis. Elle subit un traitement de désinfection avant distribution. Les forages sont dotés de périmètres de protection.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 18,00 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire (Dureté de : 27,19 °F.)

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,14 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (teneur maximale relevée : 0,09 µg/l, pour une teneur maximale autorisée de 0,10 µg/l).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés au cours de l'année se sont révélés conformes aux normes. Eau de bonne qualité bactériologique.

CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique conforme pour tous les paramètres analysés.

Commune infos



Depuis le premier janvier dernier, les collectivités ont l'interdiction absolue d'utiliser des produits phytosanitaires portant atteinte à l'environnement. Autrement dit, plus de désherbants chimiques pour lutter contre les mauvaises herbes, ou herbes sauvages, en tous lieux : trottoirs, allées piétonnes, stades, places publiques etc ...

Seuls les cimetières peuvent encore, pour l'instant, être traités comme auparavant.

Autant dire que cela implique une remise en question complète des pratiques habituelles dans ce domaine.

Autant dire également que nous devons nous équiper de nouveaux matériels et outils conçus pour ces nouvelles pratiques. Un investissement important à priori, heureusement fortement subventionné par l'Agence de l'Eau, puisque ces nouvelles méthodes préserveront la qualité des nappes phréatiques.

Le mardi 14 mars une délégation composée d'agents des services techniques et d'élus, est allée rencontrer les services spécialisés dans ce domaine de la ville de Bayonne. Déplacement extrêmement intéressant, puisque ceux-ci sont rompus à cet exercice, ayant déjà adopté cette pratique depuis deux années.

Les types de matériels et outils à acquérir ont pu être définis. Les petits conseils d'utilisation dispensés seront également précieux pour nos équipes.

Un grand merci aux agents de la ville de Bayonne pour leur disponibilité.

Le déplacement a également mis en évidence ce que l'on pressentait déjà, à savoir une augmentation significative du temps à consacrer à l'entretien des espaces publics, donc un coût plus important pour ce faire. Autre évidence, il faudra s'habituer à voir, ici ou là, les mauvaises herbes nous narguer car les services techniques ne pourront répondre à la minute aux pousses sauvages sur tout le territoire de la commune.

Bois de Chauffage

Comme les années précédentes, du bois de chauffage est disponible à un prix attractif pour les habitants de la commune. Il convient, si vous êtes plus fourmi que cigale, de vous inscrire en mairie afin de (re)constituer votre stock pour l'hiver prochain. Le prix de vente par la commune, correspondant aux coûts d'abattage, de débardage, de TVA(10%), de prélèvement ONF (12%), est de 24€ le stère. A ce prix s'ajoute éventuellement diverses prestations proposées par un professionnel dûment habilité et outillé en conséquence.

Celles-ci sont de 3 ordres :

- bois chargé en 2 m sur votre véhicule
- livré chez vous en 2 m
- livré en 2 m, puis débité à 50 cm et fendu

Il est bien sûr possible de vous débrouiller par vos propres moyens pour toutes ces prestations, auquel cas vous ne paierez que 24 € à la commune.

PRESTATION	PRIX COMMUNE	A régler au prestataire lors de la prestation		Prix total par stère
Chargé en 2 m sur votre véhicule	24 €	5 €		29 €
Livré en 2 m chez vous	24 €	Chargement 5 €	Livraison 7 €	36 €
Livré chez vous puis débité à 50 cm et fendu	24 €	24 €		48 €

Les prix s'entendent TTC.

PLUi-H

2 REUNIONS PUBLIQUES

Mardi 25 Avril**20h**Salle de l'étoile
d'Amou

&

Jeudi 27 Avril**20h**Salle du belvédère
de Pomarez

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL + volet Habitat

Le **PLUi-H** est un document d'urbanisme à l'échelle de notre Communauté de Communes qui étudie le fonctionnement et les enjeux de notre territoire dans le but de construire un projet de développement urbanistique respectueux de l'environnement.

Ce projet concerté est ensuite formalisé dans un règlement d'utilisation du sol. Ce PLUi-H doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, conforme aux politiques nationales et territoriales d'aménagement tout en intégrant les spécificités du territoire.

Nous vous invitons à participer à l'une de ces deux réunions publiques qui auront pour objet la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la Communauté de Communes des Coteaux et Vallées des Luys pour les 10 prochaines années.

CONTACT ET INFORMATION :

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ELABORATION DU PLAN
LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi-H) :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COTEAUX ET VALLEES DES LUYS
19, place de la Técoûère
40330 AMOU

Tél.: 05 58 89 00 50 - Fax : 05 58 89 20 72
Courriel : contact@cc-luys.fr



Commune infos

Nouvelle maison de retraite

Le 15 janvier dernier M. MARQUES, directeur de l'ADGESSA de Pomarez, invitait la population à une réunion publique concernant la construction du nouvel EHPAD sur notre commune. En préambule, M. GUITON, directeur général de l'ADGESSA, informait et précisait à l'assemblée tous les domaines de compétences de cette association qui rayonne sur plusieurs départements de la Nouvelle Aquitaine. L'auditoire était néanmoins particulièrement sensible au projet local, dont on parle depuis déjà quelques années.

Aujourd'hui nous sommes dans le concret (à ce jour les travaux sont d'ailleurs commencés), et les questions fusèrent sur un tas de sujets tels que le nombre de places, l'espace disponible pour chaque résident, les espaces communs, la restauration, l'architecture etc. Les 89 places annoncées, dont 14 Alzheimer, laissent entrevoir du personnel en plus grand nombre. Même s'il s'agit principalement du transfert de l'EHPAD de Buglose, cela représente tout de même une nette augmentation quant au nombre d'emplois locaux. Deux années seront nécessaires pour mener à bien cette construction dont la livraison devrait intervenir début 2019. D'ici là vous aurez loisir de vous rendre compte par vous-même de l'importance de cette réalisation.

Le chantier a débuté



Le projet

Commune infos

Les installations sur notre commune

Invitation
personnelle

Votre nouveau
magasin vous
donne rendez-vous

Le mardi 16 mai 2017 à partir de 19H

Estelle et Bernard MICHEL et toute l'équipe ont le plaisir de vous inviter à partager un moment de convivialité à l'occasion de l'inauguration du nouveau magasin

 **CARREFOUR CONTACT**
POMAREZ - 05 58 89 84 40



Garage CRABANAT

525 avenue Jean Barbé
Tél 06 74 59 26 57
Tout dépannage mécanique.

CHALOSSE BIO ENERGIE

Hervé GUICHEMERRE

1076, chemin de la Barthe
40360 POMAREZ

Tél 05 58 89 87 17 Port 06 08 54 61 04
Herve.guichemerre@wanadoo.fr

JD ELEC

Électricité Générale

Antennes

Paraboles

Climatisation

Électroménager

Dépannage

Joël DARTIGUES

06 77 95 22 12

05 58 89 84 00

jdelec40@gmail.com

1460 Route de l'Amérique - POMAREZ

LINE DANCE

LE GROUPE P.O.P LINE vous invite à la danse en ligne sur des tempos modernes et tous styles musicaux
2 cours d'essai gratuit

Le mercredi de 19H30 – 20H30 (débutant)

Et de 20h30 à 21H30 (Novice)

Salle du Belvédère de Pomarez

Tél 06 44 81 88 05 | 06 17 08 55 41

popline64@yahoo.com

POMAREZ

DON de SANG

VENDREDI 28 AVRIL de 16H à 19H
Restaurant Scolaire- Salle des associations

Inscription à l'école primaire

**LES MARDI 9, 16 et 30 mai
de 14 à 18H30**

Se procurer l'inscription en mairie (à retirer sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile), la photocopie du livret de famille, le carnet de santé ou un certificat de vaccinations, le certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés dans d'autres établissements.

Elles concerneront les enfants nés en 2014 (et ceux arrivant d'une autre école de la PS au CM2)

Ma demande de carte d'identité se simplifie

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (Aire sur l'Adour, Biscarosse, Capbreton, Dax, Hagetmau, Mimizan, Mont de Marsan, Morcenx, Mugron, Parentis en Born, Peyrehorade, Pissos, Roquefort, Saint Paul les Dax, Saint Pierre du Mont, Saint Sever, Soustons, Tarnos). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Commune infos



Naissances

24 janv	GOUTOULE Molly, Camille	DAX
25 fév	PEREZ SEGAS Jessy	DAX
09 mars	HIVERT Kamron, Guillaume	POMAREZ
11 mars	DUVIGNAU CLAVERIE Zoé	DAX
17 mars	GUICHENUY Jean-Baptiste, Marie, Albert	DAX
14 avril	TARASCOU Lise	DAX
20 mai	MARQUEVIELLE Loane, Fleur	DAX
11 juin	LAFARGUE Tom, Baptiste, Francis, Ernesto	POMAREZ
12 juin	LE BRUN Jeanne, Laure, Aintzane	DAX
25 juin	JOSE Julian, Yanis, Sylvain	DAX
17 juillet	LASCARAY Milian, Iban, Mathieu	DAX
25 juillet	BARGELES Alicia	DAX
24 août	FRUMENCE Apolline, Eléonore	DAX
28 sept	FORSANS Rose	PAU
11 oct	OSSOLA Sacha	DAX
16 oct	RODRIGUEZ BEAUDEL Lily-Rose, Maria	DAX
21 oct	GRIHON Mia, Lou	DAX
27 oct	PATRAC Aaron	DAX
10 nov	GUERDNER Shanon	DAX
12 nov	COMBOT Justine, Anaëlle	DAX



Mariages

06 mai	GUILLOU Vanessa Deborah née DÉJARDINS GUILLOU Jean-Michel
23 juillet	PUYO Emilie née LAHET PUYO David
20 août	BARRÉ Julie, Anne, Adrienne née BINZONI BARRÉ Paul-Octave, Gabriel, Marie
27 août	DE GOUVEIA Pauline, Suzanne, Jeannine née LIMOSIN DE GOUVEIA Fernandino

Etat Civil 2016



Décès

DOLÉAC Bertrand, Etienne	31 déc.2015
BERTIN Roger	04 janvier
CADILLON Marie née TASTET	06 janvier
JOLIBERT Charlotte née LARRÈRE	22 janvier
LAMARQUE Marie-Thérèse	03 février
PINLOU Noël Jean Pierre	10 février
LASSERRE Georgette née BÉREIL	25 février
BOUNINE Jean	09 mars
DESTRADE Jeanne, Raymonde née DEPEYRIS	19 mars
DASPE Marie Jeanne née PARIS	27 mars
PUYO Geneviève née SOUQUES	10 avril
DUFOURG Philippe	10 avril
SEPZ Joseph-Pierre	14 avril
DARNAUDET Jean Bernard Eugène	14 avril
PLANTIN Christian	18 avril
LAGEYRE Gilberte, née DIZABEAU	01 mai
HEATHERLEY James, Arthur	21 juin
LUX Aline née DUCASSE	03 juillet
LACOUTURE Vincent Robert	05 juillet
COMET Anne Marie Josette née FATA	05 juillet
MATHIEU Michel	21 juillet
RECALDE Saint-Jean	14 septembre
GUICHEBAROU Jean Edmond	20 septembre
DUPLA Jean-Baptiste	26 septembre
NOLIBOS Germaine née LANGLADE	23 octobre
DUCASSE Pierre Daniel	25 octobre
GUIOT Daniel Marcel André	26 octobre
LUQUET Marie-Madeleine, Pierrette	12 novembre
PELIZARDI Geneviève Henriette Georgette née LHERMINE	18 novembre
SÉGA Paulette née LAMAISON	19 décembre
DULAU Jeanne Marthe Denise née CAPDEVILLE	24 décembre
VISTOT Philippe	25 décembre
DUPOUY Sylvie Louise née SAINT MARTIN	31 décembre

Compte rendu conseil municipal

Séance du 02 novembre 2016

RAPPORT ANNUEL 2015 DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mr le Maire présente le rapport annuel 2015 du service public d'assainissement collectif de la commune. Les données suivantes sont notamment relevées :

- Consommations : 53 245 € (-1%)
- Km de réseau : 11.596 kms
- Prix du m3 assaini : 1.94 € TTC/m3
- Prix d'une facture pour une consommation de 120 m3/an : 233.13 € TTC (+0.2%)
- Prix d'une facture pour une consommation de 120 m3/an (assainissement compris : 413.64 € TTC +0.18%)
- Qualité de rejet : bonne
- Recettes de la collectivité : 40 13 € (-1.19%)
- Recettes du fermier, la Sogedo : 36 916 € (-2.93%)
- Abandons de créances : au nombre de trois pour un montant global de 182 €

L'assemblée adopte le rapport présenté.

MOTION DE LA POSTE

Les élus adoptent à l'unanimité la délibération suivante quant à la modification des jours et heures d'ouvertures du bureau de Poste.

Mr le Maire rend compte du projet de modification des horaires du bureau de poste de POMAREZ, qui lui a été présenté par deux représentants de la Poste le 29 septembre dernier.

Actuellement ouvert sur la base de 33 h 30 par semaine, 6 jours sur 7 (de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30 du lundi au vendredi et de 8 h 30 à 12 h le samedi), le bureau de poste ne serait plus ouvert qu'à raison de 31 h 00 (de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h le samedi) avec une fermeture le lundi toute la journée, et ce à compter de janvier 2017.

Comme prévu dans le contrat de présence postale territoriale 2014-2016, le maire de la commune dispose d'un délai de trois mois pour transmettre ses observations au représentant de la Poste.

Après en avoir délibéré,

Considérant le nombre important d'entreprises, commerces, services et professions libérales, de l'ordre de 150 sur la commune de POMAREZ, et d'une cinquantaine sur les communes avoisinantes de DONZACQ, CASTELNAU, BASTENNES, ARSAGUE, CASTELSARRAZIN et TILH,

Considérant que le solde positif sur les créations et fermetures d'entreprises et de commerces sur la commune de POMAREZ s'élève à 12 pour les 10 dernières années,

Considérant que bon nombre d'entreprises disposant d'une boîte postale ne bénéficieront plus d'une distribution du

courrier 6 jours sur 7,

Considérant que les opérations de courrier représentent un pourcentage de plus de 75 %,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RECLAME, de la part d'une entreprise tenue à des obligations de service public et détenue majoritairement par des capitaux publics, que la rentabilité des bureaux de poste ne soit pas seulement appréciée à partir de critères financiers mais aussi sociaux et en intégrant les nécessités liées aux activités de la commune de POMAREZ et de ses environs.

DEMANDE le maintien des horaires actuels de ce bureau de poste au titre du respect du service public, de l'accompagnement des populations de nos territoires et de la nécessité de maintenir une politique d'aménagement du territoire au profit du monde rural.

S'OPPOSE VIVEMENT à la modification des horaires du bureau de Poste de POMAREZ, telle que présentée.

Celle-ci sera adressée aux communes dépendant du même bureau distributeur (CASTELNAU-CHALOSSE, BASTENNES, DONZACQ, ARSAGUE, CASTELSARRAZIN et TILH) ainsi qu'aux villages limitrophes. Il sera demandé à leur Conseil Municipal de s'unir à notre cause afin que la direction de la Poste revoit son projet dans un souci du maintien de la qualité du service public dont elle a la charge.

PROPOSITION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES LOTISSEMENTS POURSICAM ET PONT DU BOS.

La proposition de la Selarl AGLMesure à POMAREZ, représentée par Lenny LA GOUTE, relative à l'étude et à la réalisation du lotissement de Poursicam (environ 1 hectare) est acceptée par les élus pour un montant global de 18 600 € HT, réparti ainsi qu'il suit :

Mission 1 : Plan topographique du terrain, bornage et plan de vente 1 500 € HT

Mission 2 : Dossier de demande de permis d'aménager 7 500 € HT

Mission 3 : Maîtrise d'œuvre des taux de VRD et espaces verts pour une rémunération de 6% du coût réel des travaux estimés à 160 000 € HT : 9 600 € HT

La mission correspondant à la fourniture des pièces nécessaires au dossier d'établissement du permis de construire et à la signature de l'acte d'achat sera directement facturée à l'acquéreur pour 700 € HT. Cette mission sera facturée à la commune pour chaque lot vendu deux ans après la vente du premier lot.

Compte rendu conseil municipal

Séance du 02 novembre 2016

PROPOSITION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES LOTISSEMENTS POURSICAM ET PONT DU BOS.

L'assemblée accepte également la proposition d'étude et de réalisation du lotissement du Pont du Bos (environ 1 ha 40) par Claude LE DEUN, expert-géomètre à POMAREZ, d'un montant de 31 252.50 € HT. Celle-ci comporte :

Les opérations financières :

Plan topographique et bornage périmétrique de l'opération 1 500 €

Les opérations d'urbanisme :

Etude du lotissement 6 977.50 €

Les honoraires de maîtrise d'œuvre

Etude technique des réseaux et voiries divers

Dossiers de marchés de travaux, suivi et réception sur un montant estimé à 295 500 €, moyennant un taux de rémunération de 5% 14 775 €

Les honoraires des plans de vente :

Bornage et plans de vente des lots y compris publicité foncière, 750 € par lot, 11 au total 8 250 €

Ces honoraires pourront être rétrocédés à la commune par les acquéreurs à la signature des actes de vente chez le notaire. Des honoraires complémentaires pourront être demandés pour le piquetage des voies et réseaux divers et établissement des plans de récolement (sur la base de 1.5 % du montant des travaux de l'entreprise) à chaque entreprise intervenant sur le chantier. L'implantation des constructions sera facturée à son demandeur (entreprise ou commune).

Les élus soulignent que l'engagement de ces deux lotissements constituera une réserve foncière pour quelques années, et les prémunira contre une réduction drastique des zones constructibles annoncée tout prochainement.

ECLAIRAGE DES ARENES

Mr le Maire rappelle les deux options proposées par le Sydec concernant l'éclairage des arènes. La première d'un coût de 4 900 € consistant en la réinstallation des luminaires existants après remplacement du câblage et la seconde, d'un montant de 13 307 € intégrant le remplacement des quatorze lanternes intérieures (1000 W IM iodure) par seize projecteurs leds de 280 W, les sept extérieures n'étant pas remplacées.

La deuxième option génère une nette économie de consommation en réduisant de $\frac{3}{4}$ la puissance (15 000 W contre 5 000 W consommés). Elle présente en outre une souplesse d'utilisation par rapport à la iodure, en terme d'allumage et d'extinction.

Vu les avantages ci-dessus exposés, les élus décident à l'unanimité d'opter pour l'installation de nouveaux projecteurs leds, le coût de ces travaux, soit 13 307 € (estimation), étant financés sur les fonds propres de la collectivité.

Il sera rappelé aux agents des services techniques de vérifier

périodiquement le bon fonctionnement du groupe électrogène, celui-ci ne se déclenchant plus depuis la suppression du tarif EJP. L'entreprise assurant la maintenance sera relancée pour une réduction du contrat.

MAITRISE D'ŒUVRE CHAUFFAGE AU BOIS

Après analyse des offres relatives à la maîtrise d'œuvre pour la chaufferie bois par Mr METOIS du Sydec, la société CAP TERRE, a été retenue pour un montant de 23 520 € HT, sur des travaux estimés à 240 000 €.

TRAVAUX BÂTIMENTS

ARÈNES

Les travaux de peinture intérieure sont en voie d'achèvement. Le désamiantage est programmé à compter du 08 novembre. Le bureau Partec'Etud est toujours dans l'attente de la validation par l'organisme de contrôle du mode opératoire de l'entreprise concernant le décapage et la mise en peinture.

BELVÈDÈRE

La réception des travaux au Belvédère et à la médiathèque est programmée pour le 10 novembre. Mr le Maire a demandé à la Communauté de Communes un devis pour la signalétique de la salle du Belvédère, la communauté prenant à sa charge l'enseigne de la médiathèque.

Jérôme ROBILLARD ajoute qu'une signalétique pour le bureau de l'ADMR lui a également été demandée par le responsable.

Les services techniques ont procédé à la mise en place de barrières pour délimiter le skate park après dépose du grillage vétuste.

BIBLIOTHÈQUE ACTUELLE

Le bureau du Syndicat des Eschourdes a visité les locaux occupés par l'entreprise Horn ainsi que ceux de la bibliothèque actuelle pour un transfert de son service administratif. Le deuxième site, accessible aux personnes à mobilité réduite, a été retenu par les délégués du Syndicat, ceux-ci étant prêts à accepter un loyer de 500 € par mois (charges d'eau, d'électricité et de chauffage comprises, le téléphone et internet étant à la charge du locataire).

Mr le Maire précise que quelques travaux seront à faire avant de louer (plafond dans une pièce, scellement de quelques plinthes, éventuellement peinture selon état des murs après enlèvement des rayonnages, devis accepté d'un montant de 3 386 € pour le remplacement des menuiseries).

Sur la proposition de Mr le Maire, l'assemblée accepte de louer les locaux de l'actuelle bibliothèque au Syndicat des Eschourdes, après réalisation des quelques travaux de rafraîchissement, moyennant un loyer mensuel de 500 € (charges d'électricité, d'eau et de chauffage comprises).

RÉFECTION DES SANITAIRES DU HALL DES SPORTS

Jérôme ROBILLARD commente le projet de réfection des sanitaires du hall des sports, consistant en une démolition totale des installations existantes puis mise en place de cloisons de faible épaisseur et pose d'une faïence murale. Le projet est validé et reste à chiffrer.

Jean-Jacques BARGELÈS fait part de doléances concernant le manque d'intimité des toilettes publiques des hommes sur la place des arènes. Un système de brise-vue sera étudié.

Compte rendu conseil municipal

Suite de la séance du 02 novembre 2016 et séance du 06 décembre 2016

RÉSEAU INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE

Les enseignants rencontrent des problèmes récurrents de connexion des ordinateurs à internet. Didier MERRIEN précise qu'il ne peut s'agir d'un problème de réseau, celui-ci venant d'être entièrement refait mais de configuration d'ordinateurs faite différemment selon le prestataire intervenant (entreprise Computerun ou Alpi).

Aussi les élus décident de résilier auprès de l'Alpi le contrat de maintenance qui ne porte que sur quelques équipements. L'entreprise Computerun sera désormais le seul prestataire informatique à intervenir sur les écoles.

QUESTIONS DIVERSES

- Une motion de l'AMRF portant sur les finances locales et le projet de loi 2017 a été distribuée.

- Christian LASSERRE rend compte de la dernière réunion de la commission « Personnel ». Suite aux démissions de Christine VOURIOT et de Sandrine LATAPY, la stagiairisation d'Evelyne DASSÉ sur 12 heures par semaine est proposée à compter du 1^{er} décembre, de même que l'augmentation du poste de Marie-France LAPEIRE de 12 heures à 18 heures par semaine. L'assemblée donne son accord.

- Marie-Christine DAILLENCQ faisant valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2017, son remplacement sera étudié prochainement, la présence obligatoire sur l'école d'un agent ayant le grade d'ATSEM devant être tranchée.;

- Mr le Maire rappelle qu'il procède au recensement de toutes les tombes du cimetière et soumet la proposition

de Lenny LA GOUTE de réaliser, à l'aide d'un drone, un plan numérique pour un coût de 1 638 € HT. L'assemblée donne son accord. Le cimetière devra être fermé au public durant la demi-journée de prises de vues. La population sera informée par un affichage à chaque entrée.

- Un habitant de Nolibos stationne régulièrement son camion poids lourds sur un trottoir du lotissement. Mr le Maire précise que le trottoir est endommagé et qu'il a reçu une doléance de la part d'un acquéreur potentiel d'une maison voisine concernant ce stationnement. Pour Ludovic NOUGARO, il serait facile de matérialiser quelques places de stationnement le long de la voie communale en face de l'entreprise Bautiaa. L'assemblée y est favorable. Mr le Maire et Ludovic NOUGARO se rendront sur place pour étudier cet aménagement.

- Mr le Maire a constaté une vitesse très excessive des véhicules sur la piste forestière lors d'une battue par les chasseurs. Pour Ludovic NOUGARO, il suffirait de mettre en place sur la piste, tous les 150 mètres environ, deux grosses pierres, ce qui, par un effet visuel, amènera les conducteurs à réduire leur vitesse. L'assemblée accepte cette proposition.

- Didier MERRIEN a constaté l'absence d'aire de rangement des vélos dans le bourg. Après discussion, les élus décident d'en créer quatre : au Belvédère, à la roseraie, au hall des sports et à la mairie.

- Pascal CASSIAU rappelle la journée du Téléthon le 3 décembre prochain. Le programme de l'année est reconduit. Il lance un appel aux élus pour la préparation la veille à partir de 17h30 et leur implication le jour-même.

- Maryse DUPRAT propose un animateur pour le goûter des aînés. Avis favorable.

Séance du 06 décembre 2016

BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Sur la proposition de Mr le Maire, l'assemblée, à l'unanimité, accepte la décision modificative ci-dessous.

INVESTISSEMENT DEPENSES

Article	Opération	Nature	Montant
2762	OPFI	Créances sur transfert de droits à déduction	900,00
13918	OPFI	Subventions d'équipement	-46 300,00
Total			-45 400,00

Compte rendu conseil municipal

Séance du 06 décembre 2016

BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Sur la proposition de Mr le Maire, l'assemblée, à l'unanimité, accepte la décision modificative ci-dessous.

INVESTISSEMENT RECETTES

Article	Opération	Nature	Montant
1641	DIAGNOST	Emprunts	-7 231,00
021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	-39 969,00
2315	OPFI	Attestations TVA	900,00
2762	OPFI	Créances sur transfert de droits à déduction	900,00
Total			-45 400,00

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chap	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
11	Charges à caractère général	18 600,00	18 600,00
12	Charges de personnel et frais assimilés	-9 000,00	-9 000,00
65	Autres charges de gestion courante	19 910,00	19 910,00
23	Virement à la section d'investissement	34 197,00	34 197,00
66	Charges financières	-8 000,00	-8 000,00
TOTAL		55 707,00	55 707,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
13	Atténuation de charges	10 000,00	10 000,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	2 000,00
70	Produits des services	-7 400,00	-7 400,00
73	Impôts et taxes	20 963,00	20 963,00
74	Dotations et participations	29 044,00	29 044,00
77	Produits exceptionnels	1 100,00	1 100,00
TOTAL		55 707,00	55 707,00

Compte rendu conseil municipal

Séance du 06 décembre 2016

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DÉPENSES			
Chap/art	Libellé	Proposition nouvelles	VOTE
	Opération équipement n°62	20 000,00	20 000,00
	Opération équipement n°64	-20 000,00	-20 000,00
	Opération équipement n°92	31 237,00	31 237,00
165	Dépôts et caution reçus	960,00	960,00
2312	Agencements et aménagements de terrain	2 000,00	2 000,00
	TOTAL	34 197,00	34 197,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉTAIL DES RECETTES			
	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
21	Virement de la section de fonctionnement	34 197,00	34 197,00
	TOTAL	34 197,00	34 197,00

Ludovic NOUGARO précise que le devis de la voie piétonne reliant Nolibos au centre du village est à affiner, une subvention au titre des amendes de police devant par la suite être sollicitée.

Mr le Maire signale l'achat d'un camion benne d'occasion pour 24 000 €.

CRÉATION DE POSTE

La durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe, actuellement vacant, est portée de 6h à 12h après réorganisation des tâches. L'agent sera recruté et stagiairisé au 1er février prochain après la formalité de déclaration de vacance d'emploi accomplie.

ORGANIGRAMME DE LA COLLECTIVITÉ

Mr le Maire communique le projet d'organigramme qui sera soumis à l'avis du comité technique du Centre de Gestion, préalable indispensable avant l'adoption par le Conseil Municipal.

STATUTS DES CHENAIES

Avis favorable pour l'adhésion des communes de Clermont et de Saint-Martin de Seignanx au SIVU des Chênaies de l'Adour.

STATUTS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'assemblée à l'unanimité accepte la modification des statuts de la communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys. Celle-ci

porte notamment sur les ajouts suivants :

- Au niveau des compétences optionnelles : le pôle enfance jeunesse, la maison de la Dame, Archéoparc et Grotte du Pape, les médiathèques du réseau communautaire, la gestion du logement d'urgence

- Au niveau des compétences facultatives : le soutien également aux activités du FAPI et la gestion d'un circuit de cinéma itinérant, les actions dans le domaine de l'enfance Jeunesse, les actions dans le cadre du numérique et NTIC, ainsi que, pour les actions relatives à la politique communautaire, en faveur de l'enfance et de la jeunesse, notamment celles définies par le Pedt

- La collecte des traitements des déchets des ménages et déchets assimilés est intégrée dans les compétences obligatoires (et non plus optionnelles) ainsi que le tourisme (et non plus facultatives)

- Plusieurs actions dans le domaine du développement local seront désormais intégrées dans les compétences facultatives (et non plus obligatoires), cette rubrique comportant également une compétence nouvelle « Bornes de charge électrique ».

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

Compte rendu conseil municipal

Séance du 06 décembre 2016

CESSION PARCELLE

Mr le Maire rappelle une décision du conseil Municipal de septembre 2012 acceptant de vendre à Mr BESACIER, moyennant 10 € le m², une partie de parcelles communales (environ 70 m²), jouxtant sa propriété à proximité de la caserne des pompiers, frais de géomètre et notaire à sa charge. A l'époque le demandeur n'avait pas donné suite, ne pouvant supporter les frais qui lui incombait. Aujourd'hui il réitère sa demande de 2012. Les élus à l'unanimité confirment les modalités de vente initialement fixées.

CONVENTION TIGF

TIGF (Transport et Infrastructures Gaz France) exploitant un réseau de canalisations de transport de gaz, implanté dans le grand Sud-Ouest de la France, a construit en 2011 et 2012 une canalisation Artère du Béarn (57 ha) visant à renforcer l'axe LACQ (64) – LUSSAGNET (40). La réalisation de ce chantier, autorisée par arrêté ministériel du 25/11/2011, a nécessité l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces animales et végétales protégées, accordée par un arrêté inter préfectoral du 28/11/2011 prescrivant notamment à TIGF la mise en œuvre de mesures de compensation.

La commune de POMAREZ, située dans une zone géographique éligible à la réalisation de ces mesures compensatoires, présente sur son territoire une forêt gérée par l'ONF, susceptible de correspondre aux exigences de l'arrêté inter préfectoral susvisé, celle-ci constituant un habitat favorable au Pic Mar, espèce visée par les mesures de sauvegarde.

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de convention, à passer entre TIGF, la commune et l'ONF relative à la mise en œuvre des obligations de compensation définies par le code de l'environnement et prescrites à TIGF par l'arrêté inter préfectoral du 28/11/2011, étant précisé que les mesures de compensation prévues ne sont pas incompatibles avec les objectifs définis dans le plan d'aménagement forestier de la forêt de POMAREZ. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention à passer avec TIGF et l'ONF selon les conditions ci-dessous :

- Une mise en œuvre des mesures de compensation sur les parcelles forestières communales, sises au lieu-dit « Barthe de Juzanx », n°6, 7, 8, 10, 11, 13 et 18, soit sur une superficie de 52 ha 31 a.
 - Une acceptation des principales mesures impactant le mode de gestion forestière, à savoir :
 - La création d'un réseau d'îlots de vieillissement : engagement de l'ONF à mettre en place quatre îlots de vieillissement d'une surface minimale unitaire de 1 ha, interdisant toute exploitation et intervention sylvicole pendant toute la durée de la convention.
 - La préservation des arbres favorable à la biodiversité : engagement de l'ONF à conserver six arbres favorable à la biodiversité par hectare.
 - La conservation de gros arbres : engagement de l'ONF à conserver vingt gros arbres par hectare.
 - Une compensation financière des mesures mises en œuvre : le versement de TIGF à la commune de POMAREZ d'une indemnité forfaitaire fixée à 260 000 € (deux cent soixante mille euros) déterminée ainsi qu'il suit :
 - Conservation de 6 arbres « Bio » par hectare : 43 487.04 €
 - Conservation de 20 gros arbres par hectare : 35 371.20 €
 - Création de 4 îlots de vieillissement : 149 941.76 €
 - Frais de garderie : 31 200 €
- Mr le Maire est autorisé à signer la convention correspondante d'une durée de vingt-cinq ans.



Compte rendu conseil municipal

Suite séance du 06 décembre 2016

PROJET DE VIDEO PROTECTION :

Mr le Maire présente le projet d'installation d'équipements de vidéo-protection, sur les préconisations de la Gendarmerie, établi par la Société Protec Vidéo Land à Sainte Colombe.

Le projet de base prévoit de visionner trois espaces publics : la place des arènes, le stade et le carrefour au droit du commerce Lebel. L'achat des équipements (un enregistreur, 2 dômes et 2 caméras) s'élèverait à 7 942 € T.T.C., la location à 1 963 €/an (les trois premières années). A partir de la 3^{ème} année il conviendrait d'ajouter une maintenance de 88.25 €/mois. L'adhésion à une formule de location permettrait, à l'issue d'une phase de trois ans, de bénéficier d'équipements plus performants selon les dernières technologies.

Une première option est proposée également pour le site du Belvédère : dôme pour un coût d'achat de 2 063.58 € T.T.C. ou une location de 510 €/an et une maintenance de 22.93 €/mois à compter de la troisième année.

Une deuxième option porte sur le visionnage de la zone d'activités du Yout. L'achat d'un dôme s'élèverait à 2 565 € et la location à 606.72 €/an, avec une maintenance à l'issue de la troisième année de 28.51 €/mois. Mr le Maire précise que le SIETOM envisagerait peut-être une participation compte-tenu de la présence de la déchetterie sur ce secteur. Didier MERRIEN demande si une contribution des entreprises installées dans cette zone d'activités n'est pas envisageable par convention.

Après discussion, les élus, à l'unanimité, retiennent uniquement la solution de base. Mr le Maire rappelle que seul l'espace public sera visionné.

REALISATION D'UN EMPRUNT :

La proposition des différents établissements bancaires consultés pour un prêt de 584 000 € sur 15 ans est proposée.

Les élus retiennent le Crédit Agricole, qui présente une offre légèrement plus avantageuse selon les conditions suivantes :

TEG : 1.13 %

Echéance annuelle : 42 497.94 €

Frais de dossier : 584 €

Le débloqué des fonds sera sollicité début 2017 pour fixer l'annuité de remboursement en fin d'année (300 jours après la date de réalisation) afin de contenir les problèmes de trésorerie en début.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire fait part d'un devis du Sydec prévoyant le remplacement d'un transformateur, chemin du moulin. Coût 24 000 € - Pas de participation communale. Il précise qu'il convient de demander au Sydec de revoir ce projet, ENEDIS venant de confirmer que ces travaux ne remédieraient pas aux problèmes de baisses de tension constatées sur plusieurs habitations depuis celle de Mr et Mme POUYEMIDOU vers l'accès sur la route de Tilh.

- Mr le Maire ainsi que celui d'AMOU seront reçus prochainement par les responsables de la Poste suite au projet de changement des jours et horaires sur les bureaux de ces deux communes.

- Une réunion d'information, à l'initiative de l'Association des Maires Ruraux, se tiendra à Carcarès le 13 décembre prochain pour alerter tous les élus sur une « convention-ruralités », considérée comme un outil de destruction de l'école publique rurale et même républicaine, en voie d'élaboration dans les Landes. Pour Didier MERRIEN ce projet de convention est plutôt à l'initiative de la Préfecture afin de mettre en harmonie les RPI avec les territoires, que de l'Education Nationale.

Didier MERRIEN fait part du déclenchement intempestif de l'alarme de Maisadour dans la nuit du jeudi 1^{er} décembre.

Une réunion de la commission Bâtiments est fixée le 19 décembre à 20 h 30 pour l'Ad'ap.

Compte rendu conseil municipal

Séance du 03 janvier 2017

DOSSIER D'AMÉNAGEMENT D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

L'Apave et le bureau Partec'Etud ont réalisé un diagnostic consistant à relever tous les travaux nécessaires pour permettre à toute personne à mobilité réduite (quel que soit son handicap physique, auditif, visuel) d'accéder à chaque établissement communal destiné à recevoir du public (ERP) et ce, conformément aux règles d'accessibilité prescrites par arrêté du 08 décembre 2014. Cet état a permis l'élaboration d'un projet d'agenda d'aménagement d'accessibilité programmé à valider par les services, étant rappelé que la date limite de dépôt était initialement fixée au 27 septembre 2015, une dérogation jusqu'au 31 décembre 2016 ayant été octroyée

Lors d'une première approche du traitement de ces non conformités, il est ressorti l'impossibilité pour la commune de supporter un tel niveau d'investissement, alors que globalement, il peut être considéré que le niveau d'accessibilité reste correct. Les solutions alternatives proposées visent à permettre l'accès aux bâtiments aux personnes souffrant de handicaps dans des conditions normales mais en limitant la reprise des ouvrages existants. L'Apave examine le projet de demande d'accessibilité programmée, établi par l'Apave et le bureau Partec Etud. Celui-ci porte sur :

8 ERP (Etablissements Recevant du Public)

- Mairie et Salle des Fêtes : 3ème catégorie (L-W) Niveau correct d'accessibilité pour la partie mairie. Vu le coût prohibitif d'installation d'un ascenseur ou même d'un élévateur pour l'accès au balcon de la salle des fêtes il est proposé de solliciter une dérogation à l'accessibilité de l'étage aux personnes en fauteuil roulant, le rez-de chaussée offrant un service équivalent voire supérieur. Les travaux portant notamment sur les cheminements extérieurs, les circulations intérieures horizontales, le revêtement acoustique, le traitement des escaliers mezzanine et de la zone de gradins sont estimés à 31 580 € HT si la dérogation est accordée –ceux-ci s'élevant à 111 580 € avant dérogation- et programmés du 3ème trimestre 2016 au 2ème trimestre 2021.
- Salle polyvalente : 2ème catégorie-type XRLN
- Niveau d'accessibilité correct, étant rappelé la dérogation déjà accordée en 2001 pour l'accès à la salle de musique. Les travaux (cheminements extérieurs, circulations intérieures horizontales, sanitaires) sont estimés à 28 565 € avec une programmation échelonnée du 4ème trimestre 2016 au 2ème trimestre 2021.
- l'Eglise : 3ème catégorie Type V : Rampe d'accès déjà réalisée en 2016-coût 7 700 €
- Vestiaires et Club House du rugby :
- Niveau d'accessibilité moyen. Le coût des travaux est estimé à 23 080 €, la majeure partie portant sur les

cheminements extérieurs et s'échelonnent du 2ème trimestre 2017 au 2ème trimestre 2021.

- Local des chasseurs : 5ème catégorie Type L : Ce bâtiment étant de 2013, une attestation de vérification de l'accessibilité a déjà été délivrée. Reste à prévoir la levée des réserves du rapport, soit 800 €, sur 2017.

- Arènes : 1ère catégorie Type PA-X : Les travaux ont en partie commencé en 2016 avec la mise en place d'un ascenseur, la mise aux normes des escaliers, des sanitaires et vestiaires. Il reste les cheminements extérieurs à terminer sur 2017 pour 90 000 €

- Ecole communale : 5ème catégorie Type R-S : Niveau d'accessibilité global médiocre. Un sanitaire commun existe dans la cour arrière mais il n'est pas adapté.

- nouvelles classes : bâtiment conforme. Une attestation d'accessibilité a été délivrée en 2012 suite à sa réhabilitation.

- Garderie-CDI : peu d'anomalies
- Salles de classes donnant sur le préau :

Les rampes d'accès aux trois classes ne sont pas réglementaires. La demande d'une dérogation est proposée pour un accès par la cour arrière, avec une aide humaine.

- Salle d'activités et salle de classe contigüe :

Très bon niveau d'accessibilité malgré une anomalie vis-à-vis du confort des malentendants dans la salle d'activité. Les travaux (cheminements extérieurs, sanitaires) sont estimés, sur l'ensemble des bâtiments, à 24 280 € si la dérogation est accordée (sinon 49 780€) et échelonnés de 2017 à 2021

- La médiathèque : cat 5 Type S-L

Une attestation d'accessibilité a été délivrée en 2016 après achèvement de travaux. Coût des circulations intérieures horizontales et des cheminements extérieurs réalisés en 2016 : 6 000 €.

1 IOP : Sanitaire Public (Installations ouvertes au public)

Les conditions d'accès sont satisfaisantes : 200€ de travaux programmés sur 2017 pour les sanitaires.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte le projet de demande d'agenda d'accessibilité programmée présenté ci-dessus, d'un montant total de 224 605 € si les dérogations sont accordées et échelonné ainsi qu'il suit :

2016 : 107 775 €, 2017 : 31 120 €, 2018 : 17 790 €, 2019 : 22 480 €, 2020 : 17 320 €, 2021 : 28 120 €

Ce dossier sera transmis à la DDTM pour validation

Si la dérogation pour la salle des Fêtes n'est pas accordée, le bureau d'études conseille la fermeture de l'étage pour éviter le traitement des escaliers.

Compte rendu conseil municipal

Séance du 03 janvier 2017

VALIDATION PROJET CHAUFFAGE AU BOIS ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mr le Maire rend compte de l'étude de faisabilité portant sur une chaufferie bois pour le chauffage des écoles et le Hall des Sports, réalisée par le groupement Capterre /Betom. Pour un fonctionnement dès l'automne prochain, il convient de s'engager rapidement sur ces travaux afin de permettre le lancement de la consultation et une exécution durant l'été. L'étude conclut à la pertinence économique de ce système de chauffage avec l'installation de panneaux rayonnants à eau chaude dans le hall pour une température de 14°, la chaudière fioul, étant toujours nécessaire à l'école, en appoint, lors des jours de grand froid. Le coût de l'opération est de l'ordre de 260 000 € H.T, celui-ci étant initialement de 240 000 € (travaux d'isolations à l'école, en partie compris).

Les travaux d'isolation sont, quant à eux, estimés à :

- 90 000 € pour le remplacement des vitrages
- 40 000 € à 50 000 € pour l'isolation extérieure

Considérant le gain dérisoire qu'elle générerait sur les consommations d'énergie, cette isolation extérieure ne s'imposerait pas. Quant au coût de fonctionnement de ce système de chauffage il est de l'ordre de 20 000 € annuel.

Après discussion, les élus décident de lancer ces travaux excepté les travaux d'isolation des bâtiments de l'école différés. Des financements seront sollicités auprès de l'Etat (au titre de la DETR 2017, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département et du FEC).

RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHÉ ÉLECTRICITÉ

Les contrats d'électricité passés avec le groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux de l'ancienne région Aquitaine, expirent au 31 décembre 2017. Le SYDEC souhaite savoir si cette démarche de mutualisation intéresse toujours la collectivité et, si tel est le cas, propose, suite à l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine, une modification de la convention constitutive du groupement.

Les élus confirment l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes et acceptent la nouvelle convention constitutive permettant, après consultation par le SYDEC, le renouvellement pour une durée de deux ans, des marchés d'électricité.

PROGRAMME TRAVAUX FORET

L'assemblée accepte la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2017, portant sur la parcelle communale 14 et réserve pour la commune la totalité des stères façonnées bord de route. Concernant le programme d'actions 2017, portant sur les parcelles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18, également soumis par l'ONF, l'assemblée souhaite quelques précisions avant de se prononcer. Mr le Maire contactera Didier Lagrède, technicien à l'ONF.

CONVENTION SDIS

La convention portant sur la mise à disposition du personnel communal, sur leur temps de service communal, dans le cadre de leur mission d'intervention opérationnelle d'incendie et de secours réalisée pour le compte du SDIS, est adoptée.

PLUi

Mr le Maire rend compte de l'avancement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi au sein de la Communauté des Communes.

Un recensement des « dents creuses » à maintenir (terrain non construit dans une zone urbanisée) et des logements vacants sur la commune est à réaliser par les conseillers municipaux d'ici la prochaine réunion de la commission d'urbanisme. Mr le Maire précise que la totalité des « dents creuses » relevée par le bureau d'études est de l'ordre de 6 Ha alors que seulement 10 Ha seraient urbanisables. Le nombre de logements vacants, 79 lors du dernier recensement de l'INSEE en 2013, est à vérifier.

Afin d'inciter les propriétaires de logements vacants à restaurer leurs biens et les louer, un programme d'actions devrait voir le jour dans la partie Programme Local de l'Habitat du PLUi

QUESTIONS DIVERSES

- Enedis nous informe de la pose des compteurs d'électricité communicants Linky sur la commune à partir du 1er janvier 2017.
- Suite à l'abrogation du service universel publiphonie, Orange fera procéder à la dépose de la cabine téléphonique derrière la mairie d'ici la fin de l'année. Mr le Maire ajoute que la durée moyenne d'utilisation de cette cabine n'est que de 14 s/jour.

Compte rendu conseil municipal

Suite séance du 03 janvier et séance du 07 février 2017

FIN QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire et Jean-Jacques Darmaillacq , Maire d'Amou, ont rencontré les responsables de la Poste afin de leur exposer leurs arguments quant à un maintien de ses services six jours sur sept, des projets d'une fermeture le lundi et de réaménagement d'horaires d'ouverture étant sérieusement envisagés sur les bureaux de ces deux communes. De leur côté, les responsables de la Poste ont informé les deux élus des diverses missions, encore peu connues du public, qui sont désormais confiées à leur groupe et sont prêts à venir en discuter lors de la prochaine réunion du conseil municipal du 7 février à 20h30.

- Mr le Maire rend compte de la réunion tenue le 13 décembre dernier par l'AMR des Landes et portant sur une « Convention Ruralités », signée seulement par l'Inspection Académique et Mr le Préfet (ou un sénateur ou un député). Sur notre département une telle convention n'est pour l'heure en discussion avec l'Inspection académique. Elle aurait pour but de sauver les écoles rurales moyennant la fermeture de quelques-unes comptant peu de classes, le maintien pendant trois ans étant assuré à celles conservées. D'après le rapport d'un député, un regroupement des écoles autour des collèges offrirait de meilleurs résultats pour les enfants.

- Le Centre de Gestion nous relance pour la mise en place d'un plan de sauvegarde communal. Alain GARBAY, Président du Corps des Sapeurs Pompiers, n'en voit pas trop l'utilité. Aussi, l'assemblée n'y donne pas suite.

- Suite à la demande d'un responsable d'AXA, le Conseil

Municipal donne son accord pour la pose de stickers sur le sol devant son agence dans le cadre d'une campagne événementielle.

- Suite à la demande de Mme BARTOLO-ELCROIX, les élus décident de modifier ainsi qu'il suit une des conditions stipulées dans la convention relative à la mise à disposition du terrain communal jouxtant sa propriété : « le locataire n'est pas autorisé à construire, à planter des arbres de hautes futaies ou à procéder, sans consentement du bailleur, à des aménagements quelconques sur ce terrain ».

- L'INSEE a communiqué la population légale de la commune au 1er janvier 2017 :

- population municipale : 1517

- population comptée à part : 39

- population totale : 1556

- Une personne extérieure à la commune sollicite 15 stères de bois sans chargement. Après rappel des prix déjà fixés pour les administrés, les ventes en gros et les personnes extérieures avec chargement, l'assemblée fixe le prix, sans chargement pour ces dernières à 30 € le stère.

- Une pièce de théâtre sera jouée le dimanche 15 janvier à 15 h dans la salle des fêtes. Les élus sont invités à confectionner des pâtisseries pour la réception qui suivra.

- La cérémonie des vœux aux nouveaux pomaraziens se tiendra le 20 janvier dans le restaurant scolaire. Marie Truchat sera sollicitée pour la préparation des toasts.

- Anne-Marie Destizons souligne l'absence d'éclairage au niveau de la rampe d'accès de l'église. Les élus se rendront sur place pour étudier une solution .

Séance du 07 février 2017

PLAN ZERO PHYTO

Marc SAUBION du bureau d'études Territori de Bazet, agence locale de Clermont, a présenté à la commission environnement, assistée de Thierry SAINT-JEAN et Caroline LARBERE, son projet d'étude de mise en place d'une gestion différenciée des espaces communaux pour la réduction drastique et la suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires et ce, conformément aux objectifs du Grenelle de l'environnement. La mission portera notamment sur :

- l'état des lieux, le diagnostic des pratiques sur la commune (matériel utilisé, surface traitée, agents) et les zones à risques,

- l'élaboration des préconisations et nouvelles pratiques d'entretien avec une alternative à l'utilisation des produits phytosanitaires (désherbage eau chaude, thermique, vapeur, manuel...)

- l'élaboration de la méthodologie du suivi.

L'assemblée accepte cette mission de base d'un coût de 4 079 €HT, les élus ne souscrivant pas à l'option relative à la tenue d'une réunion publique.

Cette étude bénéficiera d'une aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 70 %. De même cet organisme subventionne tout achat d'équipement dans la limite de 20 000 € par matériel. Le Conseil Départemental des Landes, quant à lui, apporte son soutien financier d'un montant de 10 % sur le matériel. Les subventions susdites seront sollicitées.

Didier MERRIEN demande l'état d'avancement du groupement de commandes sur la Communauté de Communes, pour ce type de matériel notamment. Pour Mr le Maire, une acquisition directe par la commune sera plus rapide.

Compte rendu conseil municipal

Séance du 07 février 2017

INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Trois emplacements possibles sont proposés pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques par la Communauté de Communes : devant le hall des sports, sur les places de stationnement précédemment réservées au groupe postal et sur le parking face à la fontaine, devant la propriété de la famille BEDORA. Lors d'une entrevue sur les lieux entre Patrick CAMPET, représentant la Communauté de Communes, et Thierry SAINT-JEAN, le site devant la fontaine a été préconisé. Mr le Maire précise que le Sydec soumet cependant un projet d'installation devant le hall des sports. Après discussions, les élus conviennent de demander au Sydec de revoir son projet pour une implantation devant la fontaine, emplacement jugé bien plus approprié. Les élus décident également d'assurer la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement réservé au rechargement.

INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite à la demande de la Communauté de Communes, l'assemblée définit les deux emplacements ci-dessous pour l'installation d'un radar pédagogique mobile :

- Avant le pont, sur l'avenue de Jean Barbé, RD 3, en venant de Dax
- Sur la route d'Orthez, RD 7, à hauteur de la limite d'agglomération.

CONVENTION DE COLLABORATION DU CENTRE DE GESTION POUR LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE

Face à la complexité des dispositions introduites par le RIFSEEP (Régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel) le Centre de Gestion propose aux collectivités qui le souhaitent un accompagnement personnalisé. Sur la proposition de Mr le Maire, l'assemblée, à l'unanimité, sollicite ainsi la collaboration du Centre de Gestion et approuve la convention correspondante à passer avec son service juridique.

BAUX DE LOCATION :

Sarl Evolution

Mr le Maire fait part de la demande de Mr DIVOUX, sollicitant le renouvellement de son bail dérogatoire précaire expiré depuis le 31 janvier, pour les locaux

communaux occupés par sa société, la Sarl Evolution, au 117 rue du Baron, et ce jusqu'au 30 juin 2017 dans l'attente d'un nouveau bail commercial à passer pour le compte d'une autre société qu'il entend constituer. Après discussion, l'assemblée émet un accord de principe pour le renouvellement jusqu'au 30 juin et sollicite les conseils de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales pour le type de bail à passer ainsi que sa rédaction.

Bail Mme FENEROL

Mme FENEROL, locataire au 9, rue de la gendarmerie, a été victime durant son absence, lors d'un séjour de quelques jours chez sa fille, d'un important dégât des eaux suite à la casse d'une canalisation dans les combles de son logement. L'appartement de son voisin, Mr EBERHARD, a également été touché, mais sans dégâts signalés.

Au vu des dégâts, Mme FENEROL n'a pu réintégrer son logement et continue d'être hébergée par sa fille. Les travaux de remise en état devant durer quelques semaines, Mr le Maire précise qu'il n'a pas mis en recouvrement le loyer du mois de février. Après renseignements pris auprès de l'assureur de la commune, la locataire doit être assurée pour la perte de logement et par conséquent être indemnisée par son assurance pour le paiement des loyers.

HAPPY DANCE

Mr le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de septembre dernier de louer à Happy Dance la salle du Belvédère pour des cours de danse en ligne, un soir par semaine, moyennant un tarif de 500 € pour l'année scolaire. Les locaux n'étant utilisés que depuis ce début de février, l'assemblée décide de ne réclamer jusqu'en juin prochain que 250 € de loyer.

REMBOURSEMENT MATERIAUX DE VOIRIE

Les élus acceptent d'acheter à Mme RUSS Sylvie, à prix coûtant, soit 416.90 € TTC, des matériaux neufs acquis pour la réalisation d'un second accès à sa propriété sur la route de Tastoa (RD 3), qu'elle n'a pu entreprendre faute d'autorisation du Conseil Départemental.

TRAVAUX

Arènes

Jérôme ROBILLARD informe de l'état d'avancement des travaux. La toiture est terminée, l'échafaudage démonté, la peinture et le bardage en cours. Ce dernier, de type alvéolaire et anti-éblouissement, ira jusqu'au niveau du local du comité des fêtes. Les services techniques ont refait les portes des loges ainsi que les extérieures. La pose de l'éclairage par le Sydec est programmée pour la première semaine d'avril, si le matériel lui est parvenu à temps.

Compte rendu conseil municipal

Suite séance du 07 février 2017

TRAVAUX

Chauffage Bois

Mr le Maire précise l'impossibilité, pour un professionnel quelconque d'une livraison du bois par la cour de l'école en raison notamment d'un passage étroit impasse du Baron. Quant à une livraison par les services techniques, avec leur camion, plusieurs voyages seraient nécessaires. Il ajoute qu'il n'est donc pas judicieux de maintenir une livraison par l'école et propose en conséquence un accès à la plateforme de stockage par la voie longeant le hall des sports, avec un chargement, dans l'idéal, par un monte-charge, et non par une vis à bois. Le monte-charge serait acheté hors marché. Aussi pour Jean-Claude HAYET, il faudrait se renseigner auprès d'une entreprise pour une telle fourniture. Au vu des motifs invoqués ci-dessus, les élus décident de modifier le point de livraison par la voie longeant le hall.

Ancienne bibliothèque

La peinture intérieure des locaux de l'ancienne bibliothèque, qui accueilleront tout prochainement le secrétariat du syndicat des Eschourdes, est en cours par les services techniques. Ces derniers installeront également une kitchenette. Les menuiseries ont été remplacées par la Miroiterie Aquitaine Alu.

QUESTIONS DIVERSES

- Christian LASSERRE rend compte de son entrevue avec Philippe MARTIN pour le chargement du bois à raison de 5 € le stère TTC. Ce dernier doit faire parvenir un descriptif détaillé pour les prestations qui lui seraient directement confiées par les particuliers (tronçonnage, livraison).

- Le panneau de signalisation de la forêt communale est à repeindre par les services techniques.

- Le devis de l'ONF, d'un montant de 2 800 € HT, a été accepté pour des travaux sylvicoles sur les parcelles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18 de la forêt communale.

- Le SIVU des Chênaies procédera à la plantation de 1000 chênes dans la forêt communale car le résultat escompté de la régénération naturelle n'est pas atteint.

- Le Sydec a fait parvenir un nouveau devis pour le remplacement d'un transformateur, route du Moulin, au lieu-dit « Mansan ». Coût TTC des travaux 31 382 €, entièrement pris en charge par le Sydec et le FACE.

- Le Département a prévu, sur 2017, de réaliser les enrobés :

- Sur le RD 15 : en venant de Castelsarrazin jusqu'au pied de la côte, à l'entrée de l'agglomération

- Sur le RD 3 : de Maïsador jusqu'au sens interdit, avenue du Marsan

Un report sera demandé pour ces derniers travaux afin de permettre la réfection du pluvial au droit de l'habitation d'André SAINT-GERMAIN et éventuellement la création de l'accès au nouveau lotissement de

Poursicam. Une réunion sera prochainement programmée avec Leny LAGOUTE pour avancer sur ce dernier projet.

- Mr le Maire rend compte de la réunion d'information, le 15 février dernier, sur la défense de l'école Rurale et s'opposant aux conventions Ruralités, à l'initiative de l'Association des Maires Ruraux des Landes, à laquelle il assistait avec Didier MERRIEN. Il ajoute que lors de l'assemblée générale des Landes Mr le PREFET a informé d'une toute première convention de ruralité signée dans les Landes et souligné que de tels regroupements pouvaient permettre entre autre un meilleur service de restauration scolaire. Mr le PREFET a des préjugés quant à la qualité des repas dans nos petites cantines. Pour Didier MERRIEN, le problème des effectifs se pose également dans les RPI. Des extraits du rapport d'Alain DURAN, sénateur de l'Ariège, remis le 20 mai 2016 à Mr le Premier Ministre, défendant les conventions ruralités, ont été distribués à chaque élu.

- Mr le Maire informe qu'il recevra la visite de Boris VALLAUD, le 1er mars prochain.

- Afin de se prononcer sur sa demande de subvention, l'assemblée sollicite auprès de l'Association AK'BELLA leurs derniers bilans financiers ainsi que leurs projets.

- L'assemblée ne donne pas suite à la demande formulée pour le Tour des Landes cycliste concernant l'organisation d'une étape sur la commune.

- Ludovic NOUGARO annonce une estimation, par l'entreprise BAUTIAA, de 60 000 € T.T.C., pour la réalisation de la première tranche de la voie piétonne, allant du commerce « Carrefour Market » à l'impasse Monet de Bayle, les espaces verts et végétaux étant supprimés sur ce dernier projet. Cette opération pourra bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police, ce qui permettra d'engager, simultanément, la deuxième tranche, à savoir depuis l'impasse Monet de Bayle jusqu'au lotissement Nolibos, également subventionnable. Ces travaux pourront être payés sur deux exercices. Rappel est fait de l'aménagement des trottoirs au droit de l'habitation de la famille BRUZAC, déjà acté. Quant au chemin de Péhaou, son aménagement sera à prévoir sur 2018-2019.

- Mr le Maire donne lecture d'un courrier du relais paroissial, informant de divers dégâts à l'église (plancher d'une sacristie vermoulu, gouttière au toit) et demandant une vérification régulière du niveau de la cuve de gaz afin d'anticiper les commandes avant qu'elle soit vide.

- Après discussions autour de l'inauguration des arènes, la date du 1er juillet 2017 et un pré-programme sont avancés, sous réserve de la disponibilité du ganadero local. L'inauguration serait suivie d'un repas et d'une course landaise (organisée par le Comité des Fêtes et prise en charge par la Commune). Une exposition aurait lieu, dans le hall des sports, la semaine suivante. Affaire à suivre.

Notre Histoire

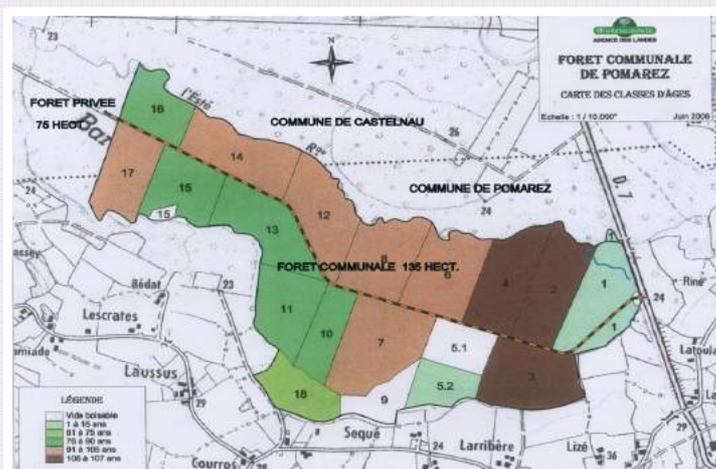
La forêt de nos jours



Dernier extrait du texte écrit par Francis Darmailac, suite à la 1^{ère} partie abordée dans le bulletin n°6.

La forêt de Pomarez s'étend sur 210 hectares, sur les communes de Pomarez, Castelnaud, et Ozourt, ainsi que bien établi par le plan de L'Office national des forêts de 2006 (ci-dessous). Les parcelles 14.15.16.17 se situent en partie ou en totalité sur le territoire de Castelnaud, au Nord, tandis que la majeure partie se situe en territoire de Pomarez au Sud.

Le domaine communal de Pomarez, soumis au code forestier, s'étend sur 135 hectares, répartis en 18 parcelles qui constituent toujours une source de revenus de l'ordre de 85 Euros/hectare (évaluation ONF de 2006), tandis que 75 hectares appartiennent au domaine privé, à l'Ouest des parcelles 16 et 17 (ci-dessous). La limite Nord de la forêt est matérialisée par le ruisseau de l'Esté, affluent du Luy, alors qu'au Sud, la forêt est cernée par les terres en culture. La gestion du domaine communal relève de l'Office National des Eaux et Forêts, et la nomination d'un nouveau contrôleur en 2013 a été l'occasion de réformer la réglementation de l'exploitation.



Un programme établi en accord avec le Conseil Municipal de Pomarez, prévoit trois séquences d'intervention :

- Amélioration de la forêt, sur 47 hectares, par sélection et préservation des plus beaux arbres, de 20 à 80 ans, (parcelles en vert clair)
- Préparation forestière sur 46 hectares, par exploitation tous les 10 à 15 ans, des arbres de 80 à 100 ans, (parcelles en vert foncé)
- Régénération des sujets de plus de 100 ans, sur 32 hectares, avec renouvellement naturel, par glands germés ou plantation de nouveaux sujets (parcelles en brun clair et foncé).

Il faut noter que de tout temps, au sein du Conseil municipal de Pomarez, une commission dite « de la forêt » est spécialement chargée du suivi, de la gestion forestière, des concessions de chasse, et des coupes affouagères lorsqu'elles sont réalisables. La gestion du domaine privé relève exclusivement des décisions du propriétaire qui l'exploite librement. Ce domaine est remarquable par la variété des essences qui ont été implantées, en vert foncé : chênes en régénération naturelle par glands, en vert clair : frênes et aulnes, en marron : frênes, et en pointillé, une coupe rase en régénération voir plan.

Les affouages, bien que suspendus depuis quelques années, méritent notre attention, pour être et avoir été, source d'approvisionnement en bois de chauffage ...et en « zizanies ».

Du vieux français « affouer », et dans son origine latine « affocare », ce mot qui signifie chauffer, est souvent utilisé pour signifier « bois de chauffage ».

Ainsi, sous l'Ancien Régime, les communautés rurales, comme Castelnaud-Pomarez, détenaient des forêts et pâturages en biens communs indivis, c'est l'une des origines des actuelles « forêts communales », et le droit d'affouage était reconnu.



Notre Histoire

La forêt de nos jours

Lorsque le nouveau Code Forestier est promulgué en 1827, la possibilité d'affouage est maintenue pour les seuls habitants des dites communautés. Ledit code permet aux communes de règlementer l'affouage sur leur territoire.

- le conseil municipal peut décider du mode de partage, par foyer, par tête, ou mixte, sous réserve de posséder domicile réel et fixe dans la commune depuis plus de six mois,
- le bois peut être délivré sur pied, avec exploitation à réaliser, ou façonné.
- le conseil décide des conditions de mise en œuvre de l'affouage : inscription, paiement des taxes, attribution des lots, mise en œuvre de l'exploitation, protection du peuplement, des sols, des cours d'eau, et de la voirie.

En raison de l'aspect communautaire de l'exploitation des produits forestiers, le Code forestier prévoit la désignation de trois garants, par le conseil municipal.

Les garants : trois bénéficiaires de l'affouage, solvables, sont désignés comme responsables des dommages que les autres affouagistes pourraient causer à la forêt communale. Ils en paieront dommages et intérêts à la Commune, si l'affouagiste responsable n'est pas connu.

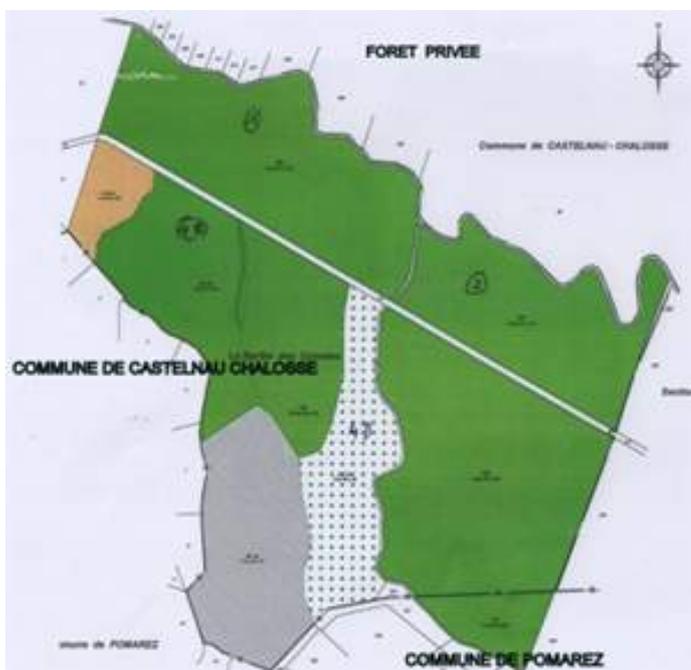
L'exploitation : pour les bois sur pied, les agents de l'Office National des Forêts, «réservent» deux catégories d'arbres : les fûts de grande valeur, destinés au bois d'œuvre, d'une part, et les arbres de repeuplement d'autre part. Les parts affouagères, arbres et arbustes en taillis, sont jalonnées avant tirage au sort, et les arbres à exploiter sont numérotés. Le bois coupé est rangé en stères, en séparant le bois de chauffage soumis à taxe, des bois morts non soumis. Enfin lors de l'exploitation, on distingue les houppiers, résidus des coupes de bois d'œuvre, et les brins, arbres sur pied à éliminer du fait qu'ils gênent au développement des beaux arbres.

Comme nous l'avons indiqué, les affouages sont suspendus à Pomarez, par le fait que l'objectif de hautes futaies, ne permet pas le développement des taillis d'affouage.

Les concessions de chasse :

Depuis le 3 septembre 1958, les concessions sont toujours au nombre de seize, mais deux seulement sont actives. Les concessions «inactives» restent attribuées à leurs titulaires d'origine, ou à leurs héritiers, sous réserve que soit payée la taxe annuelle de quinze euros.

Les chasses, sont spécialement affectées à la chasse à la palombe en tunnels avec filets au sol ou au fusil, haut perchées au sommet d'un chêne (palombière).



Nos assos en images

Rétrospective

Club des retraités

« Lous barounets » de la Mecque



Les retraités font du sport, le mardi matin est réservé à la marche. Les sorties sont différentes chaque semaine, et ce matin-là, le départ avait lieu devant les arènes pour un circuit de huit kilomètres dans la campagne pomarézienne, laissant le temps d'admirer l'arrivée du printemps avec le mimosa et les primevères.

Surprise lors du repas de décembre, le Père Noël de passage ce jour-là à Pomarez, a fait une halte au restaurant scolaire pour venir souhaiter un joyeux Noël aux retraités, très heureux de voir de près le vieil homme venu du froid. L'accueil a été bien chaleureux !. Preuve qu'il faut toujours y croire !!..

La photo souvenir témoigne de la bonne ambiance qui régnait ce jour-là.



Lors du repas de février pris en commun avec les aînés de Clermont, deux personnes ont été honorées pour les remercier de leur fidélité à leur club respectif. Véritables mémoires vives de leur association, les plus jeunes retraités ne se lassent pas d'écouter leurs récits et anecdotes, étant présentes chacune, depuis la création de leur club. Les présidents de Pomarez, Michel Lahet et Francis Lafargue, et Jean Pierre Lestage pour Clermont entourent Annie Moreau de Pomarez et Germaine Pédebosq de Clermont.

Nos assos en images

Rétrospective

L'association des parents d'élèves

17 Février,
Carnaval de l'école, sous le beau soleil
d'hiver



USP Tennis



Journée
avec les enfants
autour des crêpes.



ACCA

Le traditionnel repas de la chasse le 4 mars.
Dans la salle des associations, les gourmets de
tous âges se sont retrouvés autour d'un copieux
menu dans une ambiance amicale.



Nos assos en images

Rétrospective

L'amicale des pompiers



Cérémonie de Ste Barbe le 21 janvier dernier avec la présence d'une délégation des Sapeurs-Pompiers de St Gildas des bois. Le Chef de centre de St Gildas des bois Jean François Legrand et le président de l'amicale Frédéric Pirois sont venus passer un week end à Pomarez après avoir reçu une délégation pomarézienne les 19 et 20 novembre 2016 lors de leur cérémonie de Ste Barbe.

Ce fut aussi l'occasion pour notre Chef de Centre Alain Garbay d'annoncer son départ à la retraite des pompiers dans les prochains mois.

Le comité des fêtes

Le Comité des Fêtes de Pomarez a voulu remercier les enfants de l'école pour les jolis dessins qu'ils ont réalisés lors de l'assemblée du comité Landes BBéarn avec un goûter et une initiation à la course landaise !



Nos assos en images

Rétrospective



La gym Pomarézienne

La Gym Pomarézienne a connu une 3ème rentrée marquée par la création d'un 4ème cours hebdomadaire portant ainsi l'offre à 2 h de « gym douce » et 2 h de « gym tonique » et a enregistré un accroissement important du nombre d'adhésions.

En novembre nous avons effectué une marche le long du littoral entre Anglet et Biarritz qui a rencontré un vif succès malgré un temps plutôt moyen ; cela n'a pas entamé la bonne humeur des participants, d'autant qu'un repas au restaurant et un petit tour en ville ont clôturé cette journée. Nous avons ensuite participé au Téléthon en offrant un cours de gymnastique.

Les cours connaissent toujours un taux de fréquentation élevé; le sérieux des exercices n'entame jamais l'ambiance gaie et conviviale qui règne dans la salle.



USP section Rugby



À POMAREZ

JEUDI 20 AVRIL 2017

13H30 - 17H30

DECOUVERTE RUGBY POUR LES FEMININES

Jeunes filles nées de 2000 à 2002
(cadettes U18)

Jeunes filles nées de 2003 à 2007
(minimes U15 et benjamines U12)

POMAREZ accueillait le 25 mars dernier la finale interdépartementale (Comité des Landes - Béarn - Pays Basque - Hautes Pyrénées) de l'ORANGE RUGBY CHALLENGE FEMININ. 11 équipes dont une du Rugby Coteaux de Chalosse se sont disputées la victoire malgré la pluie, le vent et le froid. Ce challenge propose 7 épreuves reprenant les fondamentaux du rugby, règlement et sécurité inclus. Au final, c'est la sélection gersoises qui remporte le challenge. Elle gagne ainsi le droit de participer à la finale nationale qui se déroulera à Marcoussis, le jour de la finale du TOP 14. Toutes les participantes se sont vues remettre des dotations, par le représentant d'ORANGE, partenaire de cette compétition. Une bonne matinée au final !!

Nos assos en images

Rétrospective

Ecole de musique et Harmonie de Pomarez



Samedi 3 et 4 dimanche décembre

Les musiciens ont honoré leur sainte patronne Cécile.



Pot offert à l'harmonie par la municipalité.



L'harmonie de Pomarez n'a pas dérogé à la coutume des Catherinettes lors de la fête de sainte Cécile, dimanche C'est Pauline, jolie flûtiste, qui était à l'honneur cette année.



Le 27 décembre et le 15 janvier, animations au Palais des Sports de Pau .

Au mois de janvier, intervention de quelques élèves à la maison de retraite.



Au mois de février, les jeunes musiciens de l'école de musique se sont succédés sur scène, à



Bastennes, à Donzacq, à Tilh, à Castelnau, à Castel-Sarrazin, seul ou à plusieurs,



présentant au public nombreux leur savoir-faire et le fruit de leur travail, sous le regard attentif de leur professeur

L'harmonie en répétition pour le concert de Pâques



Nos assos en images

Rétrospective

Ludovic Vaty en guest star !



Le mercredi 21 décembre, le tournoi de Noël 3 contre 3 de l'Avenir Basket Chalosse a connu sa 2ème édition. Il est organisé par les deux éducateurs Ana Perovic et David Laplace et a démarré à 10 h dans la salle de Pomarez.

Ce tournoi s'adresse aux catégories U13, U15 et U17 mixtes du club. Cette année, Ana Perovic avait invité Ludovic Vaty, ancien joueur pro de l'Elan Béarnais Pau-Orthez notamment, international français à neuf reprises, qui s'est vu contraint de mettre un terme à sa carrière de joueur en mai 2013, à seulement vingt-quatre ans, en raison d'une pathologie cardiaque. Aujourd'hui, il a rejoué du côté de Tarbes-Lourdes en NM1. Très disponible, Ludo

a répondu aux questions des enfants et a récompensé les gagnants. Tout s'est passé dans la bonne humeur et les enfants sont tous repartis le sourire aux lèvres !



Avenir Espoir Chalosse

ABC une école qui vit bien, du basket pour tous et pour tous les niveaux. Grâce à ses éducateurs ABC a encore créé l'évènement peu avant Noël pour le bonheur de tous ses licenciés.

USP section JUDO

Le 18 février 2017 à Dax, Lucie obtient ses katas (examen technique pour la ceinture noire) et termine ses points en compétition l'après-midi. Lucie rejoint donc la grande famille des ceintures noires!!!



Le 19 février 2017 Valentin Dunet obtient une 3ème place au circuit aquitain minimes. Très bon début de saison pour nos minimes cette année.



Toujours une belle participation de nos minipoussins et poussins à toutes les animations proposées tout au long de l'année.



Début septembre pour le stage de rentrée du corps arbitral, notre présidente Sandra Dubernet s'est vu remettre son diplôme de commissaire sportif national.



POMAREZ

Fêtes de Pentecôte

Vendredi 2 juin

21h00

Arènes couvertes Robert BAUTIAA gratuit

Course Landaise des Pitchouns

Restauration rapide sur place

Samedi 3 juin

21h00

Salle des fêtes

Théâtre

Les SALTIM'BORN

Présentent

« Ma femme s'appelle Maurice »

Entrée 5€-gratuit jusqu'à 12 ans

Dimanche 4 juin 2016

09h00-18h00

Vide grenier de l'APE

Casse-croûte du matin-Buvette et restauration le midi sur place

Menu araignées de porc à 10€ (Enfant 5€)

Réservation 07-80-34-53-60

Lundi 5 juin 2016

16H30

Arènes couvertes Robert BAUTIAA - gratuit jusqu'à 18 ans

Comptant pour le challenge LANDES-BEARN

Grande Course Landaise

GANADERIA ARMAGNACAISE - CUADRILLA AVIGNON

Animation musicale: Harmonie Pomarézienne - Lou Débisaire: Didier GOEYTES

Sonorisation: Philippe LESGOURGUES

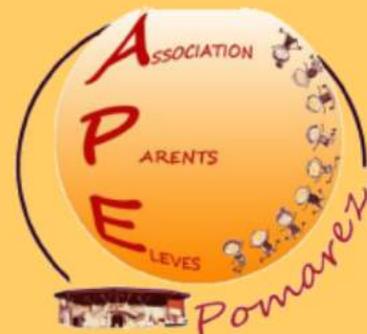
A l'issue de la course, le verre de l'amitié sera offert par l'Union des Club Taurin Paul Ricard

Le comité ne répond ni des accidents, ni des vols - Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas.

Vu le Maire : Claude LASSERRE

Vu le Président : Aurélien DARROUZES

POMAREZ



DIMANCHE 04 JUIN de 9h à 18h

Place des Arènes, Salle André Garbay, Arènes...

VIDE GRENIER

Buvette et restauration rapide sur place le midi
ou MENU Araignées de porc à 10€ (enfants 5 €)



Casse croute du matin

RESERVATION
07 80 34 53 60

Organisée par l'Association des parents d'élèves

Au profit de l'école publique de Pomarez

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

AGENDA

AVRIL

Dimanche 16 avril à 20h :

Concert de Pâques de l'harmonie de Pomarez.

Dimanche 23 avril : élections présidentielles 1^{er} tour.

Dimanche 30 avril : loto basket Espoir Chalosse

MAI

Samedi 6 mai : repas annuel du Judo

Samedi 6 et dimanche 7 mai : lotos Basket Espoir Chalosse.

Dimanche 07 mai : élections présidentielles 2^{ème} tour.

Lundi 8 mai : commémoration 1945 au monument aux morts.

Lundi 8 mai : Titre Aquitain | Tennis de table.

Dimanche 14 mai : Mayade organisée par le comité des fêtes.

Samedi 20 mai : théâtre.

Du vendredi 26 au dimanche 28 mai :

Super Coupe Sud Ouest de Basket.

JUIN

Vendredi 2 juin : course des Pitchouns.

Samedi 3 juin : théâtre.

Dimanche 4 juin : vide grenier de l' APE.

Lundi 5 juin : course landaise.

11 juin : élections législatives 1^{er} tour.

18 juin : élections législatives 2^{ème} tour.

Vendredi 23 juin au lundi 26 juin :

exposition patchwork.

Samedi 24 juin : kermesse des écoles.

JUILLET

Samedi 1 juillet : fête des arènes

cérémonie, repas, course landaise,

exposition photos du 1^{er} au 9 juillet.

Du samedi 1^{er} au 16 juillet : tournoi de tennis.

14 juillet : vide grenier Basket.

22 juillet : octofolies.